

AVIS PUBLIC

DEMANDE D'USAGE CONDITIONNEL

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ, QUE :

Lors de la session ordinaire du Conseil de la municipalité de Lac-Supérieur qui se tiendra le 4 mars 2022 à 20 h, au 1295, chemin Lac-Supérieur, à Lac-Supérieur, les membres du Conseil statueront sur la demande d'usage conditionnel suivante, à savoir :

Nature et effets :

- 1) Autoriser l'usage location en court séjour de moyenne envergure dans le bâtiment projeté;

**Location en court séjour :**

*Activité commerciale d'hébergement complémentaire à l'habitation offrant, dans un but locatif, de l'hébergement pour une durée inférieure à 31 jours à une clientèle de passage, uniquement dans des appartements, des maisons ou des chalets meublés dotés d'une cuisinette, étant une résidence principale ou secondaire, requérant ou non une attestation de classification au sens de la Loi sur les établissements d'hébergement touristiques (E-14.2).*


**Location en court séjour de moyenne envergure :**

*Établissement comprenant 3 chambres à coucher.*

Identification du site concerné : 25 chemin des Cerisiers, lot 4 755 560, matricule : 3018-04-5747.

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande.

Donné à Lac-Supérieur, ce 18<sup>e</sup> jour du mois de février 2022



Sophie Choquette

Directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim

---

---

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné, Sophie Choquette, directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim de la Municipalité de Lac-Supérieur, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-dessus, en affichant une copie à chacun des trois endroits désignés par le Conseil, ainsi qu'à l'adresse du site concerné conformément à la Loi, le 18<sup>e</sup> jour du mois de février 2022 entre 8 h et 16 h.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 18<sup>e</sup> jour du mois de février 2022.



Sophie Choquette

Directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim